

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2688

4 novembre 2008

### SOMMAIRE

Agence Pundel S.à r.l. ....	128997	Malherbes Strategies S.A. ....	129024
Altair Servizi Informatici S.A. ....	128993	Mediobanca International (Luxembourg) S.A. ....	129024
Ampax S.A. ....	128994	Mokaline S.à r.l. ....	128987
Antan Holding S.A. ....	128988	Naropa Properties Luxembourg S.A. ...	129000
Aquasourca S.A. ....	129003	Ontec Investment S.A. ....	128995
Ariane Services S.C. ....	128998	Oxylis SPF S.A. ....	129008
Beau Soleil Investissement S.A. ....	129007	Pompadour Holding S.A. ....	129006
Beau Soleil Invest S.A. ....	129012	Primavera Pain s.à r.l. ....	128998
BlueOrchard Loans for Development S.A. .....	128989	Procter International S.A. ....	129003
Bresson Incorporated ....	128988	Rayburn Property S.à r.l. ....	128988
Buba S.A. ....	129015	Rising Star ....	129024
Calderon & Ribeiro S.à.r.l. ....	129006	Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A. ....	128994
Diamond Maritime S.A. ....	129013	Sandorella Holding S.A. ....	129004
El Cerrito VI Sàrl ....	128978	Sanfedo S.A. ....	128986
Elsalta S.A. ....	128997	SNDG S.A. ....	128994
Entreprise de Toiture J. Zender & Cie s.à.r.l. ....	128997	SPF-Sierra Portugal Real Estate ....	128989
EPISO Office 2 S.à r.l. ....	129017	Springboks Investments Sàrl ....	128986
Eurolux Concept S.A. ....	129002	Studio GP Luxembourg S.à r.l. ....	128994
Eurosoft Project S.A. ....	128993	Topaz Maritime S.A. ....	129004
Fajavest S.A. ....	129002	Transport & Logistic Investment S.à r.l. .....	128995
F.C.I. S.A. ....	129004	Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch ....	129012
Finagest S.A. ....	129002	Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch ....	129013
Fiser Real Investment S.A. ....	128978	Valex S.A. ....	128989
Grethen S.à.r.l. ....	128997	Value S.A. ....	128995
H Invest S.A. ....	129004	Vigliotti & Misci S.à r.l. ....	129024
Hôtel Vasco Da Gama S.à r.l. ....	128998	Weather VI S.à r.l. ....	128987
Hydrus Investments S. à r.l. ....	128993		
IFT International Financial Team S.A. ..	128986		
Liskor Luxembourg S.à r.l. ....	129015		

**El Cerrito VI Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.547.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008134886/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03809. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Fiser Real Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.410.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-nine of September.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "AUDITAS S.A.", established and having its registered office in L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents,

duly represented by Mr. Michal WITTMANN, company' director, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

**I. Name, duration, object, registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name off "FISER REAL INVESTMENT S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders, decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Monday of June at 09.00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal-prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - applicable Law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2009.
- 3.- Exceptionally, the first chairman of the board of directors may be nominated at the moment of the resolutions taken by the sole shareholder.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "AUDITAS S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting - decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
  - a) Mr. Michal WITTMANN, company's director, born in Sokolov, (former Czechoslovakia), on the 4th of February 1950, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;
  - b) Mr. Marc SCHINTGEN, economist, born in Luxembourg, on the 9th of March 1965, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;
  - c) Mr. Ingor MEULEMAN, private employee, born in Ninove, (Belgium), on the 28th November 1968, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
3. The public limited company "AUDITÀS S.A.", established and having its registered office in L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 73.699, is appointed as statutory auditor.
4. The registered office is established in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2014.

6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Michal WITTMANN, prenamed, as chairman of the board of directors.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one eight hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "AUDITAS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, dûment représentée par Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### I. Nom, durée, objet, siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "FISER REAL INVESTMENT S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### II. Capital social - actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires - décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier lundi de juin à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.



L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé au moment des prises de résolutions par l'actionnaire unique.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "AUDITAS S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Assemblée générale des actionnaires - décisions de l'actionnaire unique*

Le comparant prémentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
  - a) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de société, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;
  - b) Monsieur Marc SCHINTGEN, économiste, né à Luxembourg, le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;
  - c) Monsieur Ingor MEULEMAN, employé privé, né à Ninove, (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
3. La société anonyme "AUDITAS S.A." établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.699, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
5. Le siège social de la Société sera établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Michal WITTMANN, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

##### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WITTMANN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008, Relation GRE/2008/3948. — Reçu Cent cinquante-cinq euros  
0,50%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008134658/231/431.

(080157762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant à savoir John Kleynhans a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134887/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Sanfede S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 132.439.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008134891/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07159. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**IFT International Financial Team S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.842.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 octobre 2008*

En application de l'article 51 LSC, le conseil décide de coopter Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530, comme nouvel administrateur, en remplacement de Madame Vanessa BALLESTRA, démissionnaire.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

128987

EURO-SUISSE AUDIT

Signature

Référence de publication: 2008134888/636/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Mokaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.569.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 11 août 2008 que:

La société «AMR Investments III LLC», société de droit de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 0587719 ayant son siège social établi à Wilmington, County of New Castle, 1209 Orange Street, a cédé 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société Mokaline Sàrl, à Monsieur Ménahem EYTAN, administrateur de sociétés, né à Tegucigalpa (Honduras) le 18 décembre 1943, demeurant à CH-Genève - 8C, Chemin du Coq d'Inde.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Ménahem EYTAN: 1.000 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008134889/677/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Weather VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.474.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 4 août 2008*

1. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Channel Islands, demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 4 août 2008.

2. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Roberto Ram irez, gérant de classe A;
- Monsieur Ajit Nedungadi, gérant de classe A;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B; et
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135215/9469/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

**Rayburn Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.489.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue en date du 3 octobre 2008 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de son poste de gérant de M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen avec effet au 12/01/2007;

- Le nombre de gérants a été réduit à un.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008134890/677/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Antan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 80.926.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

Companies &amp; Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008134892/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07165. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Bresson Incorporated, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 mai 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jean KAROUBI, administrateur de sociétés, demeurant à 32 Drayton Gardens, Londres SW 109, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Bruce HERN, administrateur de sociétés, demeurant à Southampton SB02 (Bermudes), Fleetway, 26 Jennings Bay Road

- Madame Margaret HERN, administrateur de sociétés, demeurant à Southampton SN 04 (Bermudes) 26 Jennings Bay Road

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135577/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 127.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

*Pour BlueOrchard Loans for Development S.A.*  
Luxembourg International Consulting S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008134893/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05678. - Reçu 50,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Valex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 119.050.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

*Pour VALEX S.A.*  
Luxembourg International Consulting S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008134894/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05663. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.615.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPF - SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B.134615, incorporated by a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer in Luxembourg, on 3 December 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 154 dated 19 January 2008 (page 7349), and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended further to a deed drawn up by the undersigned notary, on 27 June 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is opened by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary and the meeting elected as Scrutineer, Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- The attendance list shows that the entirety of the share capital in the Company, represented by 101,106,324 Class A Shares of Limited Shareholder, the 99,868,293 Class B Shares of Limited Shareholder and 1 Class C Share of Unlimited Shareholder having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to consider themselves duly convened.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to convert 16,690,558 (sixteen million six hundred and ninety thousand five hundred fifty-eight) existing Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1.- ) each into 16,690,558 (sixteen million six hundred and ninety thousand five hundred fifty-eight) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1.- ) each, having the same features as the existing Class B Shares.

2. Amendment of Article 5 of the Articles in order to reflect the conversion of shares decided pursuant to the preceding resolution, which shall read as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at two hundred million nine hundred and seventy-four thousand six hundred and eighteen Euro (€200,974,618.-), represented by:

- eighty-four million four hundred and fifteen thousand seven hundred and sixty-six (84,415,766) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");
- one hundred and sixteen million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty-one (116,558,851) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and
- one (1) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandite" or "Class C Share").

(the Class A Shares together with the Class B Shares and the Class C Share, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (€1.-) each."

3. Decision to create a new article 5.6 in the Articles, which shall read as follows:

**" Art. 5.6. Conversion of Shares on subsequent closings.**

5.6.1. Without prejudice to the specific provisions that may be contained in a shareholders' agreement that may be entered into from time to time, any Class A Share transferred from a Shareholder to a person which is not an Affiliate (as defined in a shareholders' agreement that may be entered into from time to time) of such Shareholder shall be immediately upon such transfer converted into Class B Share.

5.6.2. The General Partner shall procure that such conversion be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the present Articles."

4. Miscellaneous.

V.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting resolves to convert 16,690,558 (sixteen million six hundred and ninety thousand five hundred fifty-eight) existing Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1.- ) each into 16,690,558 (sixteen million six hundred and ninety thousand five hundred fifty-eight) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same features as the existing Class B Shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend Article 5 of the Articles in order to reflect the conversion of shares decided pursuant to the preceding resolution, which shall read as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at two hundred million nine hundred and seventy-four thousand six hundred and eighteen Euro (€200,974,618.-), represented by:

- eighty-four million four hundred and fifteen thousand seven hundred and sixty-six (84,415,766) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");
- one hundred and sixteen million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty-one (116,558,851) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and
- one (1) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandité" or "Class C Share").

(the Class A Shares together with the Class B Shares and the Class C Share, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (€1.-) each."

*Third resolution*

The general meeting resolves to create a new article 5.6 in the Articles which shall read as follows:

**" Art. 5.6. Conversion of Shares on subsequent closings.**

5.6.1. Without prejudice to the specific provisions that may be contained in a shareholders' agreement that may be entered into from time to time, any Class A Share transferred from a Shareholder to a person which is not an Affiliate (as defined in a shareholders' agreement that may be entered into from time to time) of such Shareholder shall be immediately upon such transfer converted into Class B Share.

5.6.2. The General Partner shall procure that such conversion be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the present Articles."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPF -SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (la "Société"), société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 134615, constituée suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer du 3 décembre 2007, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 154 en date du 19 janvier 2008 (page 7349), dont les statuts (les "Statuts") ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné du 27 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte par Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le Président.

Le Président désigne comme et Rassemblée choisit comme Scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 101.106.324 Actions de Classe A d'Actionnaire Commanditaire, les 99.868.293 Actions de Classe B d'Actionnaire Commanditaire et l'Action de Classe C d'Actionnaire Commandité, de un Euro (EUR 1,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les actionnaires.

III.- Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent se considérer comme dûment convoqués.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de convertir seize millions six cent quatre-vingt dix mille cinq cent cinquante-huit (16.690.558) Actions de Classe A existantes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune en seize millions six cent quatre-vingt dix mille cinq cent cinquante-huit (16.690.558) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification de l'Article 5 des Statuts afin de refléter la conversion d'actions décidée dans la résolution ci-dessus, qui se lira comme suit:

#### **" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit Euros (€ 200.974.618,-) représenté par:

- quatre-vingt quatre millions quatre cent quinze mille sept cent soixante-six (84.415.766) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe A»);

- cent seize millions cinq cent cinquante-huit huit cent cinquante et un (116.558.851) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe B»);

- une (1) action d'Actionnaire Commandité (ci-après l'«action de commandité» ou «Action de Classe C»);

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, sont reprises ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-), chacune."

3. Décision de créer un nouvel article 5.6 dans les Statuts qui sera lu comme suit:

**" Art 5.6. Conversion des Actions aux transactions subséquentes.**

5.6.1. Sans préjudice des clauses spécifiques qui pourraient être contenues dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autres, toute Action de Classe A transférée d'un Actionnaire à une personne qui n'est pas un Affilié (comme défini dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autres) devra être immédiatement convertie à la suite d'un tel transfert en Action de Classe B.

5.6.2. Le Gérant Commandité prendra toutes les dispositions pour que cette conversion soit enregistrée dans un acte notarié dans les meilleurs délais pour permettre toutes modifications subséquentes aux présents Statuts."

#### 4. Divers

V. Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir seize millions six cent quatre-vingt dix mille cinq cent cinquante-huit (16.690.558) Actions de Classe A existantes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune en seize millions six cent quatre-vingt dix mille cinq cent cinquante-huit (16.690.558) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5 des Statuts afin de refléter la conversion d'Actions décidée dans la résolution ci-dessus, qui se lira comme suit:

#### " 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit Euros (€ 200.974.618,-) représenté par:

- quatre-vingt quatre millions quatre cent quinze mille sept cent soixante six (84.415.766) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe A»);

- cent seize millions cinq cent cinquante-huit huit cent cinquante et un (116.558.851) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe B»);

- une (1) action d'Actionnaire Commandité (ci-après l'«action de commandité» ou «Action de Classe C»);

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, sont reprises ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-), chacune."

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de créer un nouvel article 5.6. dans les Statuts qui devra être lu comme suit:

#### " Art. 5.6. Conversion des Actions aux transactions subséquentes.

5.6.1. Sans préjudice des clauses spécifiques qui pourraient être contenues dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autres, toute Action de Classe A transférée d'un Actionnaire à une personne qui n'est pas un Affilié (comme défini dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autres) devra être immédiatement convertie à la suite d'un tel transfert en Action de Classe B.

5.6.2. Le Gérant Commandité prendra toutes les dispositions pour que cette conversion soit enregistrée dans un acte notarié dans les meilleurs délais pour permettre toutes modifications subséquentes aux présents Statuts."

##### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO; F. GIBERT; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation LAC/2008/31201. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008135323/211/186.

(080158207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.



**Eurosoft Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 108.642.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

Pour EUROSOFT PROJECT S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008134895/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05674. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Hydrus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 103.170.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDRUS INVESTMENTS S.à.r.l.

Représentée par ProServices Management S.à r.l.

Gérant

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2008134934/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06943. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Altair Servizi Informatici S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 129.845.

*EXTRAIT des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 12, Am Beiebiërg, Rameldange, Président;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135586/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008134935/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06961. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080157454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**SNDG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 85.875.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134936/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07076. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080157457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Studio GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 121.926.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134937/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07074. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080157461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Ampax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 23.954.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, de la société qui s'est tenue en date du 30 juin 2008*

L'Assemblée Générale décide:

- L'Assemblée Générale décide de nommer FIDALPHA S.A., RCS Luxembourg n° B 114 321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008135575/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08326. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Ontec Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.724.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134938/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080157464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 98.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2008.

TRANSPORT &amp; LOGISTIC INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008134939/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06357. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080157466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Value S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.019.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VALUE S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de GDA EUROPE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1805 du 20 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 550 du 6 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHL, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anna LOLAICO, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX (103.970) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1.- Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- 2.- Approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2024 du 21 août 2008 (le Projet de Fusion);
- 3.- Constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
4. Constatation de l'expiration du mandat des administrateurs et du commissaire de la Société et quitus aux administrateurs et commissaire de la Société;
- 5.- Divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) que dans sa réunion du 28 juin 2008, l'organe administratif de la Société et l'organe administratif de GDA Group S.p.A. (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2024 du 21 août 2008, et dans la Gazzetta Ufficiale Altri annunci commerciali della Gazzetta Parte II n.89 du 29 juillet 2008 en Italie.

(ii) Le Projet de Fusion, le compte de pertes et profits au 31 mai ont été mis à la disposition des Actionnaires au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2024 du 21 août 2008 et dans la Gazzetta Ufficiale Altri annunci commerciali della Gazzetta Parte II n.89 du 29 juillet 2008.

*Troisième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera affective à compter de son enregistrement auprès du Registro Imprese di Potenza.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que les mandats des administrateurs et du commissaire de la Société expireront à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions à ce jour.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte sont approximativement estimés à EUR 6.500.-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, K. ROTI, A. LOLAICO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39965. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135319/242/82.

(080158110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Esalta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.179.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008134940/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06354. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Agence Pundel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 6, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 23.722.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008134941/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04657. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Grethen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 46.553.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008134942/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04659. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Entreprise de Toiture J. Zender & Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 58.174.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008134943/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04660. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Hôtel Vasco Da Gama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 64.657.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008134944/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04661. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Primavera Pain s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 28.218.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008134945/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04663. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Ariane Services S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 276.

Les associés M. Thierry Blondeau, M. Etienne Boulard, M. Valéry Civilio, M. Laurent de La Mettrie, M. Sami Douénias, M. Bernard Dubois, M. Philippe Duren, M. Amaury Evrard, M. Michel Guilluy, M. Luc Henzig, M. Pierre Krier, Mme Véronique Lefebvre, M. Jean-Robert Lentz, M. Steven Libby, M. Gian Marco Magrini, M. Mervyn Martins, M. Laurent Marx, M. Roland Mertens, M. Marc Minet, M. Olivier Mortelmans, M. Didier Mouget, M. Paul Neyens, M. John Parkhouse, Mme Valérie Piastrelli, M. Wim Piot, M. Christophe Pittie, M. Didier Prime, M. Pascal Rakovsky, Mme Odile Renner, M. Michiel Roumieux, M. Marc Saluzzi, M. Serge Saussoy, M. Thomas Schiffler, M. Philippe Sergiel et M. Gunter Simon, représentant l'intégralité du capital social de la société civile Ariane Services S.C., ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- La sortie de Monsieur René Beltjens le 1<sup>er</sup> juillet 2008 ainsi que les cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Monsieur René Beltjens sont entérinées.

- L'article 6 des statuts est modifié de la façon suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
2. Monsieur Etienne Boulard, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
3. Monsieur Valéry Civilio, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
4. Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
5. Monsieur Sami Douénias, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
6. Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
7. Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
8. Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
9. Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
10. Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
11. Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
12. Madame Véronique Lefebvre, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
13. Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
14. Monsieur Steven Libby, certified public accountant, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
15. Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
16. Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
17. Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
18. Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
19. Monsieur Marc Minet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
20. Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
21. Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
22. Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
23. Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
24. Madame Valérie Piastrelli, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
25. Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
26. Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
27. Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

28. Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);

29. Madame Odile Rentier, consultante, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

30. Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

31. Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);

32. Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

33. Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);

34. Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

35. Monsieur Gunter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

Total: cinq cents parts sociales (500).

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

*Pour Ariane Services S.C., société civile*

Didier Mouget

Référence de publication: 2008135274/1026/99.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07134. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

### **Naropa Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.872.

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NAROPA PROPERTIES LUXEMBOURG S.A." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 123872, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 517 du 3 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2421 du 25 octobre 2007,
- en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2829 du 6 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 25.277.400,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 240.123.520,- EUR à 265.400.920,- EUR, par la création et l'émission de 81.540 actions nouvelles de 310,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvellement créées.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et



le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de 25.277.400,- EUR (vingt-cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cents euro), pour le porter de son montant actuel de 240.123.520,- EUR (deux cent quarante millions cent vingt-trois mille cinq cent vingt euro), à 265.400.920,- EUR (deux cent soixante-cinq millions quatre cent mille neuf cent vingt euro), par la création et l'émission de 81.540 (quatre-vingt-un mille cinq cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les 81.540 (quatre-vingt-un mille cinq cent quarante) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'actionnaire unique NAROPA CAPITAL S.L., établie et ayant son siège social à E-47001 Valladolid (Espagne), calle Calixto Fernandez de la Torre, n ° 6, immatriculée au Registre de Commerce de Valladolid, al Tomo 1.130, Libro 0, Seccion 8a, Folio 47, Hoja n ° va-16.388, Inscripcion la, provista de C.I.F. n ° B/78/077724, par renonciation en faveur de la Société, à une créance certaine, liquide et exigible au montant de 25.277.400,- EUR (vingt-cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cents euro), existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à due concurrence, par incorporation d'une partie d'un compte courant d'actionnaire.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 26 septembre 2008 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Lex BENOY, établi professionnellement à L-1233, Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 81.540 actions d'une valeur nominale de EUR 310,- c'est-à-dire EUR 25.770.400,-, à émettre en contrepartie."

L'édit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à 265.400.920,- EUR (deux cent soixante-cinq millions quatre cent mille neuf cent vingt euro), représenté par 856.132 (huit cent cinquante-six mille cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euro) chacune."

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cent trente-quatre mille quatre cents euro.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2008, Relation GRE/2008/3995. — Reçu cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-sept euros, 0,5%: 126.387,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135338/231/78.

(080158404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Finagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 75.076.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008134946/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Eurolux Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.660.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008134947/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Fajavest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 96.985.

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme FAJAVEST S.A., (2003 2224 874) avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C n ° 1348 du 18 décembre 2003, page 64.666,

inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 96985,

La séance est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Madame Monica ETIENNE, employée, demeurant à B-4780 Recht, Weiherstrasse, 31.

La présidente choisit comme secrétaire Mademoiselle Maune DEFAYS, manager, demeurant à B-4845 Jalhay, rue François Michoel 222 C5

et comme scrutateur Monsieur Mikel DEFAYS, manager, demeurant à B-4780 Recht, Obermeilvenn 12.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre de jour:*

- 1.- transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2, 1<sup>ière</sup> phrase.
- 2.- divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri à L-9964 Huldange, Duarrefstrooss 54 et de modifier l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Huldange.»

Le reste de l'article 2 reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.35 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Etienne, M. Defays, Defays, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 octobre 2008. Relation: CLE/2008/917. - Reçu douze euros (€12,-).

*Le Receveur (signé):* Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 octobre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008135342/238/48.

(080158441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Procter International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 43.897.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008134948/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04667. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080157838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Aquasourca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135303/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07646. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080158334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Sandorella Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 98.185.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135304/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07647. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

**H Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 78.963.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135305/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07648. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

**F.C.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 123.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135308/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07651. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

**Topaz Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.945.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the third day of September  
Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

The company Hollming Ltd, with registered office in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland,  
duly represented here by Mr. Jorma HOVI, managing director of the company, residing in Hollmingintie 3, FIN-26101  
Rauma, Finland and Mr Panu HELAMAA, legal advisor and holder of procuration of the company, professionally residing  
in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland.

Which appearing company has requested the executive notary to place on record as follows:

I. That there exists a public limited company (société anonyme) under the name «TOPAZ MARITIME S.A.», with  
registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated according to a deed drawn up on 14 December  
2005 by Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, and published in the official journal Mémorial Recueil  
Spécial C number 588 dated 21 mars 2006,

II. That the corporate capital subscribed and paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) is set at thirty one thousand Euros (31.000,- €), represented by one hundred shares (100) with a par value of three hundred and ten (310) euros.

III. That the undersigned has subsequently become the owner of all the corporate shares.

IV. That in the capacity of sole shareholder, the undersigned expressly declares to dissolve and liquidate the company as from the present day, as the company has ceased all activities.

V. That the undersigned is perfectly aware of the financial situation and of the articles of incorporation of the company.

VI. That the undersigned, as sole shareholder, considering itself as the liquidator, declares having paid or credited all the liabilities of the company and that it shall be personally liable for any debts of the company, and for all its commitments, even if they were to be unknown on the present day.

VII. That the undersigned expressly grants discharge to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mission until the date of the notarial instrument.

VIII. That the undersigned hands over personally to the public notary with the shareholders' register of the company for destruction.

IX. That, therefore, the liquidation of the company is completed.

X. That the records and documents of the company will be kept for a term of five (5) years at the former registered office of the company at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### *Assessment of the costs*

The amount of the costs, expenses, and charges in any form, which fall to the company or are charged to it on the grounds of the present deed, amount to the sum of eight hundred euros (800.-€).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois septembre

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### **A COMPARU:**

La société Hollming Ltd, avec siège social à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland,

ici dûment représentée par Monsieur Jorma HOVI, administrateur-délégué de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland et Monsieur Panu HELAMAA, juriste et porteur de procuration de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland.

Laquelle société représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «TOPAZ MARITIME S.A.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 588 du 21 mars 2006,

II. Que le capital social souscrit et libéré à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) par action.

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire le livre des actionnaires de la société pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (800.-€)

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hovi; Helamaa, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11404. - Reçu douze euros 12.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008135314/203/88.

(080158058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Calderon & Ribeiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 4A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 127.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008135316/9508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08758. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Pompadour Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.807.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Ima Henriette Johanna VAN EYSINGA, veuve de feu Monsieur John Wells VAN BEUNINGEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-5580 Rochefort (Belgique), 75, rue de Courbois,

représentée par Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Laetitia CARIAUX, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "POMPADOUR HOLDING S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 26807, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 21 du 23 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 5 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 51 du 3 février 1993 et en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 155 du 16 mars 1998. Le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé le 5 juin 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1191 du 19 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "POMPADOUR HOLDING S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à sept cent dix-sept mille six cents Euros (EUR 717.600,-), représenté par trois mille cent vingt (3.120) actions d'une valeur nominale de deux cent trente Euros (EUR 230,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "POMPADOUR HOLDING S.A.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "POMPADOUR HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "POMPADOUR HOLDING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CARIAUX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2008, Relation GRE/2008/4038. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135318/231/57.

(080158066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

#### **Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.265.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121 265, a été constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, en date du 16 décembre 2006, sous le numéro 2351.

Les Statuts ont été modifiés la dernière fois suivant procès-verbal dressé par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, en date du 24 janvier 2007, sous le numéro 36.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1570, Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Muriel TRAP, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Annulation du projet de fusion daté du 27 août 2008;

2) Divers

La Présidente a ensuite mis au vote la proposition de résolution et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'annuler le projet de fusion daté du 27 août 2008 publiée au Mémorial C, sous le numéro 2226, le 12 septembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Peyron, M. Trap, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2008, LAC/2008/42031. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008135320/5770/49.

(080158113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

### **Oxylis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.478.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le six octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

- La société TASELI HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à 8, Calle Aquilino de la Guardia, Ciudad de Panama, Republica de Panama, représentée par M<sup>e</sup> Alexandre CHATEAUX, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante es-qualité a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial qu'elle va constituer.

#### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OXYLIS SPF S.A.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.



**Art. 4. Objet.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,-EUR) représenté par CENT SOIXANTE (160) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi précitée:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

#### Administration - surveillance

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique, ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

En tout état de cause, au moins un administrateur doit être présent au Grand-Duché de Luxembourg avec au moins une partie des moyens techniques utilisés située au Luxembourg.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au Conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans la limite de leur(s) pouvoirs.

**Art. 11.** La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

### **Année sociale - assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2008. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

*Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les actions comme suit:

- TASELI HOLDINGS INC., précitée .....	160 actions
Total: .....	160 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille Euros (2.000-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Madame Renate JOSTEN, licenciée en sciences économiques appliquées, née à Butgenbach (Belgique) le 1er janvier 1957, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

3.- Est appelé aux fonctions de président du Conseil d'administration:

- Maître Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CD-Services SàRL, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 50.564.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

6.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Chateaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008. LAC/2008/41056. - Reçu à 0,5%: huit cents euros (€ 800.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008135528/220/190.

(080159351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1445 Luxembourg, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.704.

Le bilan au 31/12/2007 (bilan de la Maison Mère) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135322/3674/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08753. - Reçu 282,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Beau Soleil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.966.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BEAU SOLEIL INVEST S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120 966, a été constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C en date du 9 décembre 2006, sous le numéro 2304.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant procès-verbal dressé par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, en date du 23 décembre 2006, sous le numéro 2397.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1570, Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Muriel TRAP, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Annulation du projet de fusion daté du 27 août 2008;
- 2) Divers

Le Président a ensuite mis au vote la proposition de résolution et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'annuler le projet de fusion daté du 27 août 2008 et publiée au Mémorial C, en date du 12 septembre 2008, sous le N ° 2226.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Peyron, M. Trap, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2008, LAC/2008/42027. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008135321/5770/49.

(080158118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1445 Luxembourg, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.704.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135324/3674/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08751. - Reçu 177,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Diamond Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.049.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the third day of September.

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

The company Hollming Ltd, with registered office in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland, duly represented here by Mr Jorma HOVI, managing director of the company, residing in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland and Mr Panu HELAMAA, legal advisor and holder of procuration of the company, professionally residing in Hollmingintie 3, FIN-2 6101 Rauma, Finland.

Which appearing company has requested the executive notary to place on record as follows:

I. That there exists a public limited company (société anonyme) under the name «DIAMOND MARITIME S.A.», with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated according to a deed drawn up on 14 December 2005 by Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, and published in the official journal Mémorial Recueil Spécial C number 652 dated 30 mars 2006,

II. That the corporate capital subscribed and paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%) is set at thirty one thousand Euros (31,000.- €), represented by one hundred shares (100) with a par value of three hundred and ten euros (310.- €).

III. That the undersigned has subsequently become the owner of all the corporate shares.

IV. That in the capacity of sole shareholder, the undersigned expressly declares to dissolve and liquidate the company as from the present day, as the company has ceased all activities.

V. That the undersigned is perfectly aware of the financial situation and of the articles of incorporation of the company.

VI. That the undersigned, as sole shareholder, considering itself as the liquidator, declares having paid or credited all the liabilities of the company and that it shall be personally liable for any debts of the company, and for all its commitments, even if they were to be unknown on the present day.

VII. That the undersigned expressly grants discharge to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mission until the date of the notarial instrument.

VIII. That the undersigned hands over personally to the public notary with the shareholders' register of the company for destruction.

IX. That, therefore, the liquidation of the company is completed.

X. That the records and documents of the company will be kept for a term of five (5) years at the former registered office of the company in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

*Assessment of the costs:*

The amount of the costs, expenses, and charges in any form, which fall to the company or are charged to it on the grounds of the present deed, amount to the sum of eight hundred euros (800.- €).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois septembre

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**A COMPARU:**

La société Hollming Ltd, avec siège social à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland,

Ici dûment représentée par Monsieur Jorma HOVI, administrateur-délégué de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland et Monsieur Panu HELAMAA, juriste et porteur de procuration de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland.

Laquelle société représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «DIAMOND MARITIME S.A.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 652 du 30 mars 2006,

II. Que le capital social souscrit et libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310) par action.

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire le livre des actionnaires de la société pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à la somme de huit cents euros (800.- €).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hovi; Helamaa, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008. Relation: EAC/ 2008/ 11400. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008135348/203/89.

(080158109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Buba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.012.

Le bilan au 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135327/5672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08776. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Liskor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 130.121.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

The company governed by the laws of the State of Illinois LISKOR INTERNATIONAL, INC., with registered office in 60712-3633 Lincolnwood (Illinois), 6600 North Lincoln Avenue, Suite 240, (United States of America), inscribed in the Companies' Registry of the State of Illinois under the number 52078644,

here represented by Mr Yvon HELL, expert comptable, residing in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "LISKOR LUXEMBOURG SARL", (the "Company"), established and having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 130.121, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 6th of July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1918 of the 7th September 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

*First resolution*

Decision is taken to amend the article 12 of the bylaws as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more directors, shareholders or not, appointed, revoked and replaced by the general meeting, which fixed their powers and remuneration.

*Second resolution*

Decision is taken to revoke the actual comité of directors and grant discharge.

- Mrs Elisabeth Jeanne PROCHOTSKA-BLODGETT
- Mrs Janice BASSIS
- Mrs Géraldine LOPEZ
- Mr Dominique DELABY

*Third resolution*

The meeting decides to appoint, for an unlimited period:

- a) Mrs Elisabeth Jeanne PROCHOTSKA-BLODGETT, director of companies, born on the 25th November 1948 in Paris (France), residing in 5329 Glenwood, Chicago, 60640 Illinois.
- b) Mrs Janice BASSIS, director of companies, born on the 1st August 1955 in Chicago (USA), residing in 10, avenue de Maréchal de Lattre de Tassigny, F-92270 Bois Colombes.

*Fourth resolution*

The meeting decides to fix the power of signatures of the managers as follows:

"The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of each manager"

129016

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de l'Etat d'Illinois LISKOR INTERNATIONAL, INC. avec siège social à 60712-3633 Lincolnwood (Illinois), 6600 North Lincoln Avenue, Suite 240, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat d'Illinois sous le numéro 52078644

ici représentée par Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1251, Luxembourg, 13, avenue du Bois,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "LISKOR Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1251, Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.121, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 JUILLET 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1918 du 7 SEPTEMBRE 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Première résolution*

Décision est prise de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

*Deuxième résolution*

Décision est prise de donner démission au conseil de gérance actuel:

Madame Elisabeth Jeanne PROCHOTSKA-BLODGETT,

Madame Janice BASSIS,

Madame Géraldine LOPEZ,

Monsieur Dominique DELABY.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer membres du conseil de gérance pour une durée illimitée:

a) Mrs Elisabeth Jeanne PROCHOTSKA-BLODGETT, gérante de sociétés, née le 25 novembre 1948 à Paris (France), demeurant à 5329 Glenwood, Chicago, 60640 Illinois.

b) Mrs Janice BASSIS, gérante de sociétés, née le 1<sup>er</sup> août 1955 à Chicago (USA), demeurant à 10, avenue de Maréchal de Lattre de Tassigny, F-92270, Bois Colombes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signatures des gérantes comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacune des de deux gérants."



129017

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, l'édit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HELL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008, Relation GRE/2008/3969. — Reçu douze euros. 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135328/231/110.

(080158272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**EPISO Office 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.474.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventeenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138590;

hereby represented by Mrs Sonia ALMEIDA, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "EPISO Office 2 S.à.r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Units

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Manager") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners decisions

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves,

but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPISO Luxembourg Holding, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPISO Office 2 S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager:

Mr Yves BARTHELS, residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg;

2) Are appointed as B Managers:

a) Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

b) Mr. Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

3) The Company shall have its registered office in 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B138590;

ici représentée par Madame Sonia ALMEIDA, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

### **Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPISO Office 2 S.à.r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la "Date d'Evaluation" et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins deux gérants de catégorie B ("Gérants B") (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 17.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Libération - Apport*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, EPISO Office 2 S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A:

M. Yves BARTHEL, demeurant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg;

2) Sont nommés Gérants B:

a) M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

b) M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2520, Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. ALMEIDA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42837. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008135507/211/364.

(080159313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

**Malherbes Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.830.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135370/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07652. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

**Rising Star, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135375/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07448. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---

**Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135376/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06814. - Reçu 134,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

**Vigliotti & Misci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.112.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135444/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07147. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

---